

**PLAN LOCAL D'URBANISME DE VALDOIE
DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE COMMUNAL**

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET MOBILITE – OCTOBRE 2018



1 Le réseau routier :

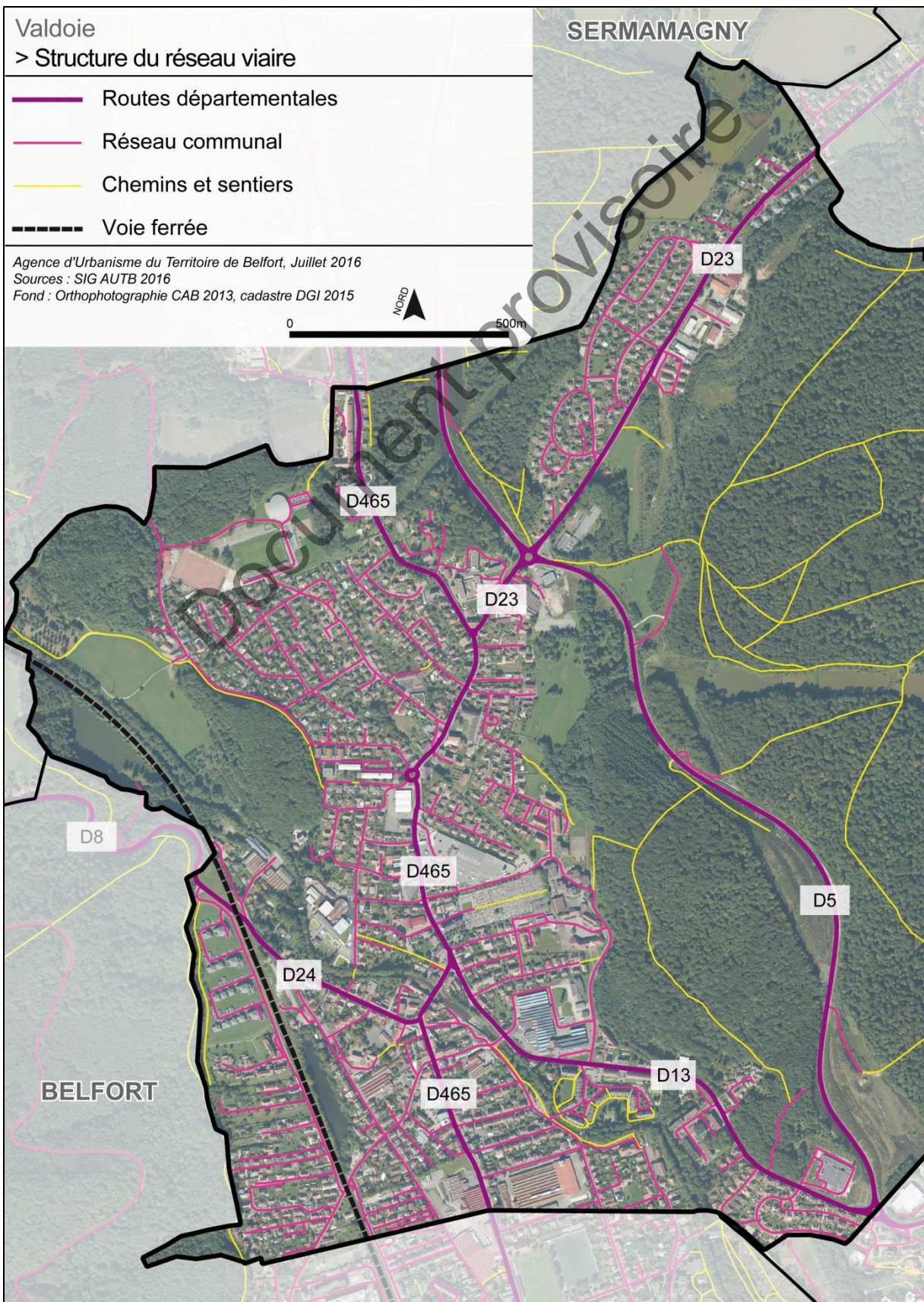
1.1 La structure du réseau viaire

Le territoire communal de Valdoie est principalement occupé par la zone urbanisée et les infrastructures routières associées. Limitrophe à Belfort, la commune est traversée du nord au sud par la RD465, qui est la route principale.

Elle est rejointe par la D24 à l'Ouest, en provenance d'Évette-Salbert et la D8. A l'Est, la RD13 permet de rallier Offemont tandis que la D23 accède à Eloie.

Enfin la RD5 (Desserte du Pays Sous-Vosgien créée en 2007) permet d'éviter le centre-ville.

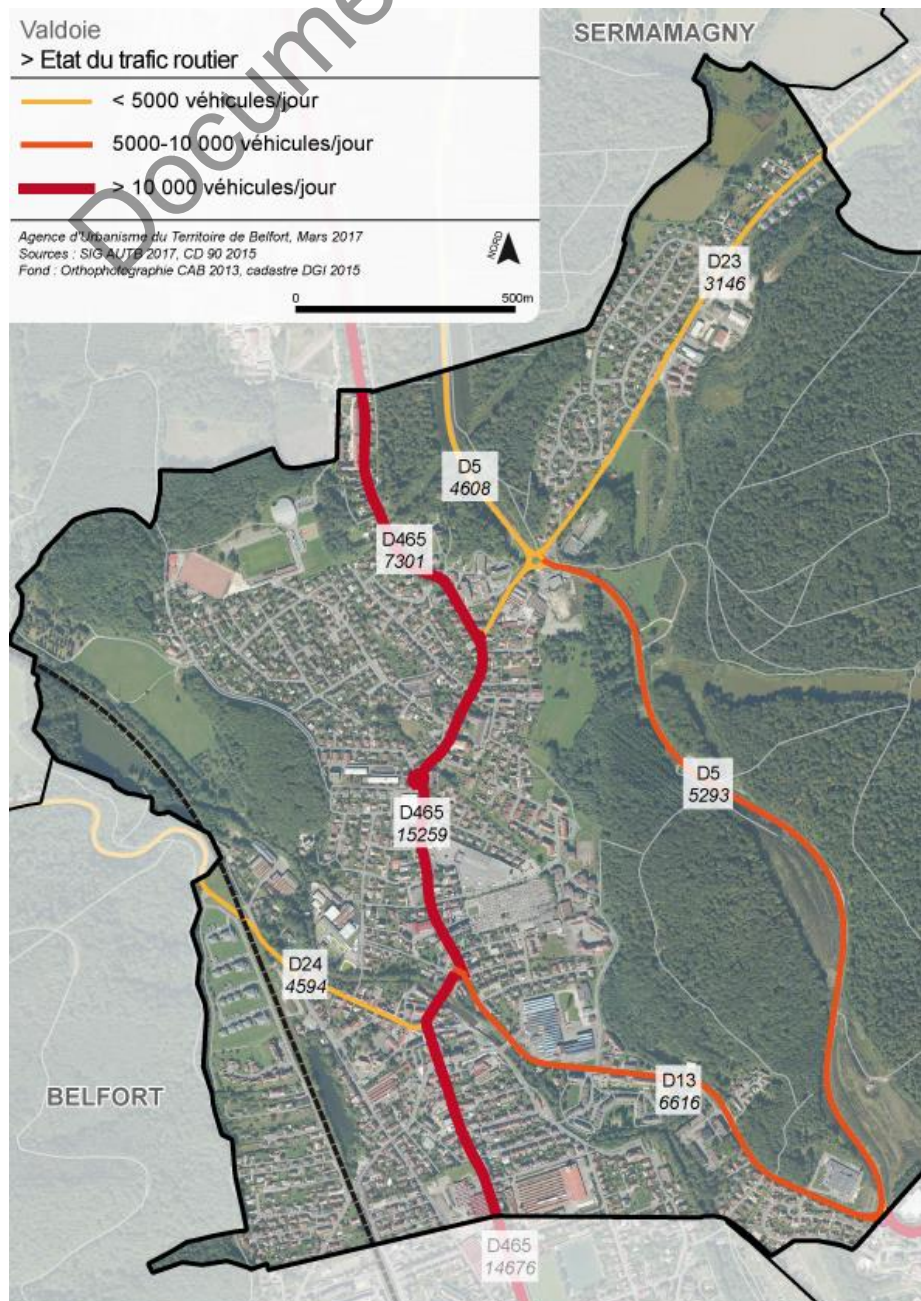
L'ensemble des quartiers de Valdoie est maillé par des voies communales et des impasses. Parmi les principales, on retrouve la Rue Emile Zola et la Rue du 11 Novembre au Sud, la rue du Monceau ou encore la rue du Maréchal Leclerc plus au Nord.



1.2 Trafic routier

Le Conseil Départemental du Territoire de Belfort a effectué des comptages routiers permettant de se rendre compte du trafic routier, de l'importance du transit afin d'avoir un regard sur l'utilisation du réseau (données 2015).

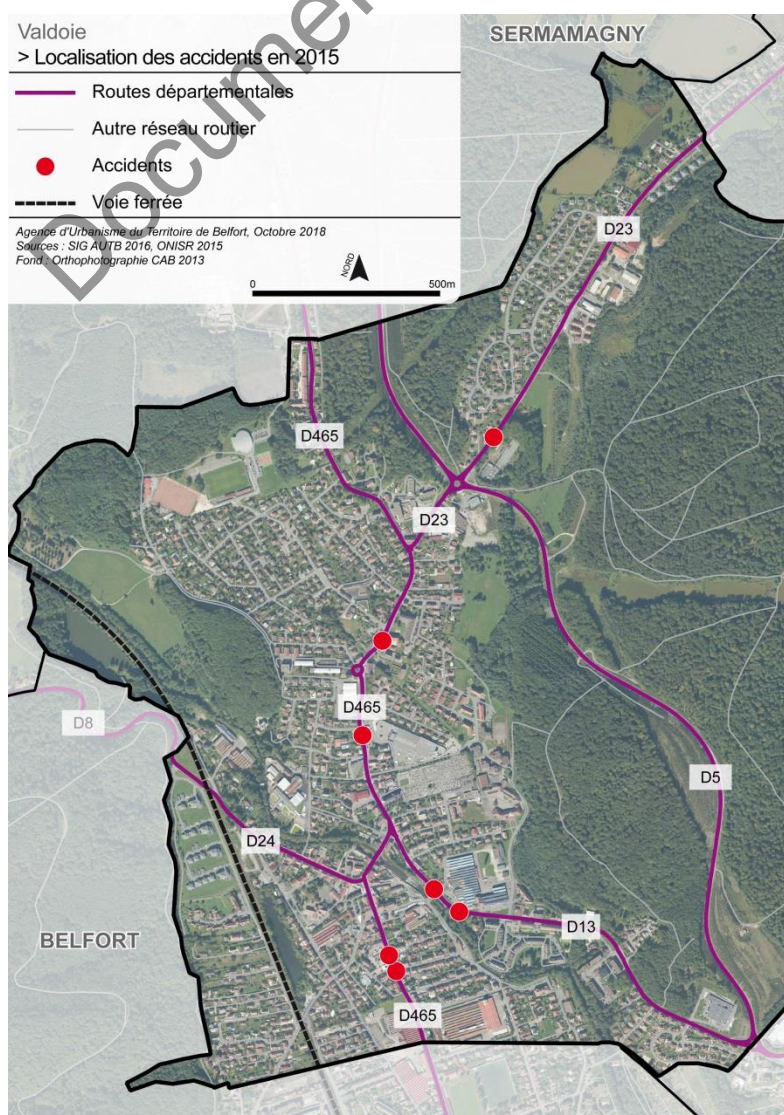
- La RD 5 enregistre 4608 véhicules/jour entre Sermamagny et Valdoie jusqu'à l'intersection entre la RD 5 et la RD23 et 5293 véhicules/jour sur le reste du tronçon.
- La RD 13 entre le carrefour avec la RD 465 et le carrefour avec la RD 5, comptabilise 6616 véhicules/jour.
- La RD 24 entre Evette-Salbert et Valdoie, comptabilise 4594 véhicules/jour.
- La RD23 entre Eloie et Valdoie, enregistre 3146 véhicules/jour.
- Enfin, la RD 465 entre Sermamagny et le carrefour avec la RD 23, enregistre 7301 véhicules/jour, puis, jusqu'au carrefour de la D13, 15259 véhicules/jour. Enfin la RD 465 comptabilise jusqu'à Belfort 14676 véhicules/jour.



L'observatoire National Interministériel de Sécurité Routière (ONISR) enregistre les accidents. Les données disponibles sont datées de 2015. Cette année-là Valdoie connaît 7 accidents :

| Lieu | Type de collision |
|----------------------------|--------------------------------|
| 30 rue Carnot | Autre collision |
| 4 rue du Général De Gaulle | Autre collision |
| Rue Carnot | Deux véhicules – par le côté |
| 5 rue Ehret | Deux véhicules – par l'arrière |
| 48 rue de Turenne | Deux véhicules – par le côté |
| 22 rue de Turenne | Autre collision |
| Rue du Général De Gaulle | Deux véhicules – par le côté |

Ainsi, l'ensemble des accidents recensés ont lieu sur les départementales avec la D465, la D13 et la D23.



Des radars pédagogiques sont présents sur la commune, notamment Avenue du Général de Gaulle (limitée à 50 km/h) et rue Leclerc à côté du groupe scolaire (zone 30).

Par ailleurs, l'arrêté préfectoral n°2017-05-16-001 du 16 mai 2017 abroge l'arrêté préfectoral n°2010281-0005 du 8 octobre 2010, et classe les infrastructures de transports terrestres dans le Territoire de Belfort (catégories de 1 à 5, la 1 étant la plus bruyante). A ce titre, sur la commune de Valdoie :

- La RD 5 est classée en catégorie 3 puis en catégorie 4.
- La RD 465 est classée en catégorie 3 et en catégorie 4
- La RD 13 et la RD 24 (= rue de la gare) sont classées en catégorie 4
- Une route communale est également concernée par ce classement : La rue du Vieil Armand (à cheval entre Valdoie et Belfort, et gérée par la ville de Belfort) est classée en catégorie 4.

La catégorie 4 implique un secteur de 30 mètres de part et d'autres de la voie et la catégorie 3 entraîne un secteur de 100 mètres de part et d'autres de la voie soumis à réglementation.



Ainsi, dans les secteurs affectés par le bruit, les nouvelles constructions d'habitation, les établissements de santé ou d'enseignement ainsi que les hôtels doivent présenter une isolation acoustique renforcée en application du Code de la Construction et de l'Habitation. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) pourra, par ailleurs, prévoir des orientations d'urbanisme et d'aménagement visant à prévenir ou réduire les nuisances dues à ces grandes infrastructures dans les secteurs affectés par le bruit, en complément des règles d'isolation acoustique.

De plus, dans le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation, l'attention devra se porter sur les règles applicables dans les secteurs affectés par le bruit concernés, pour les constructions et les opérations d'aménagement les plus sensibles telles que les habitations, les lotissements, les opérations d'aménagement d'espaces publics notamment.

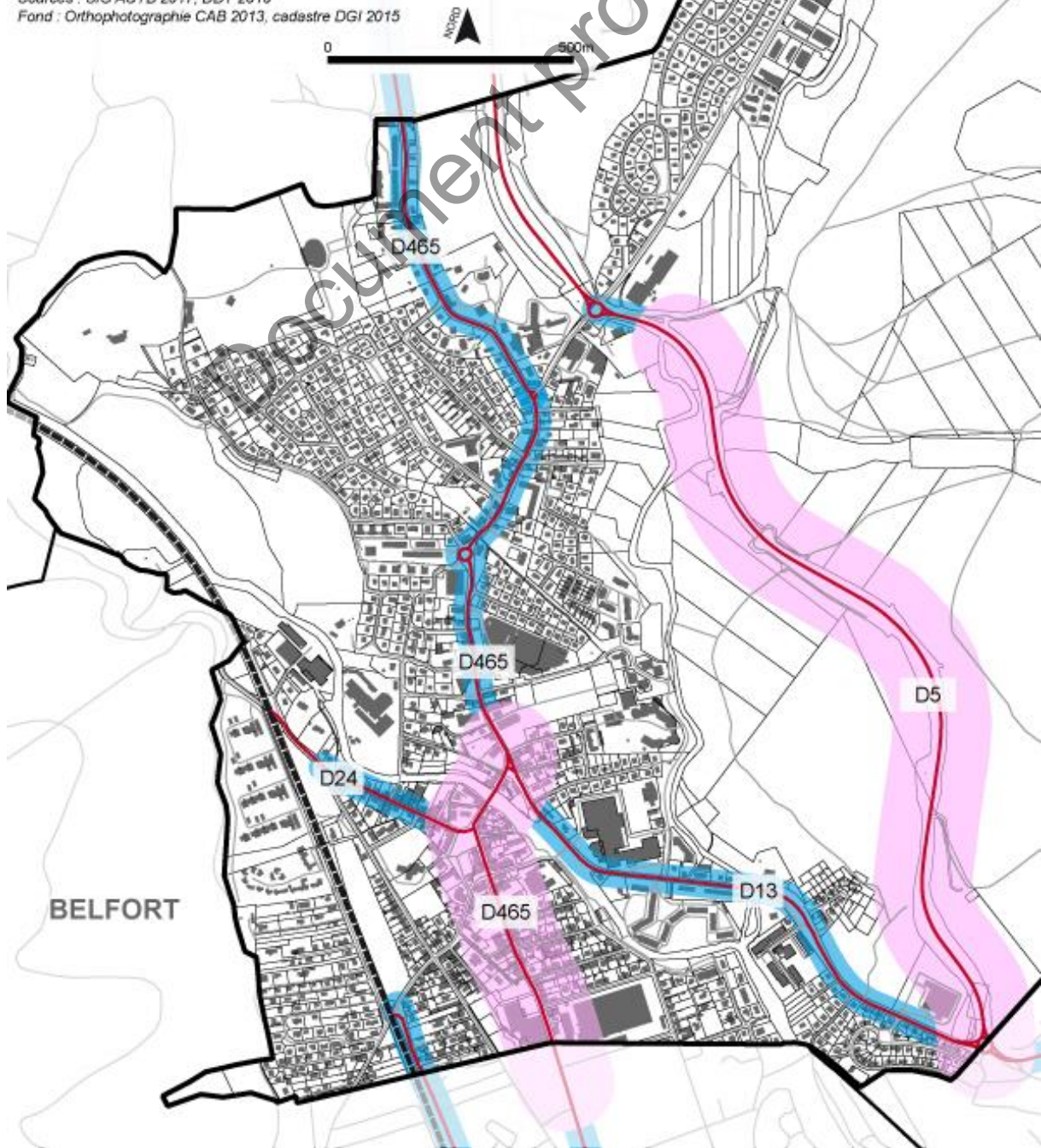
Valdoie

SERMAMAGNY

> Classement des infrastructures bruyantes

-  Zone de 100m de part et d'autre impactée par le bruit
-  Zone de 30m de part et d'autre impactée par le bruit
-  Réseau non concerné
-  Voie ferrée

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, Juin 2017
Sources : SIG AUTB 2017, DDT 2010
Fond : Orthophotographie CAB 2013, cadastre DGI 2015



Enfin, la directive européenne 2002/49/CE sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement vise, au moyen de cartes stratégiques de bruit, à évaluer de façon harmonisée l'exposition au bruit dans l'ensemble des Etats-membres. Elle a pour objectif de prévenir et de réduire les effets du bruit dans l'environnement. Elle a été transposée en droit français et figure désormais dans le code de l'environnement.

Les cartes stratégiques de bruit et les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement sont élaborés en deux temps selon la directive européenne sur le bruit, transposée en droit français :

- Une première échéance concerne les routes dépassant 6 millions de véhicules par an, soit 16 400 véhicules par jour.
- Une seconde échéance prévoit la cartographie des voies routières dont le trafic est compris entre 3 millions et 6 millions de véhicules par an, soit 8 200 véhicules par jour.

Le PPBE n'est pas un document opposable mais il constitue un plan d'action et d'orientation dont l'objectif est la réduction des niveaux de bruit aux abords des infrastructures concernées.

La commune de Valdoie est concernée par la seconde échéance

- La seconde échéance a permis :
 - La révision des cartes stratégiques de bruit
 - l'élaboration des cartes de bruit des routes départementales approuvées par arrêté préfectoral du 21 septembre 2012.Cet arrêté doit permettre à l'assemblée départementale de réaliser un PPBE.

Les cartes stratégiques de bruit sont de plusieurs types. Les plus intéressantes pour mener à bien des mesures sont celles représentant le niveau de gêne d'une zone en bordure de voies.

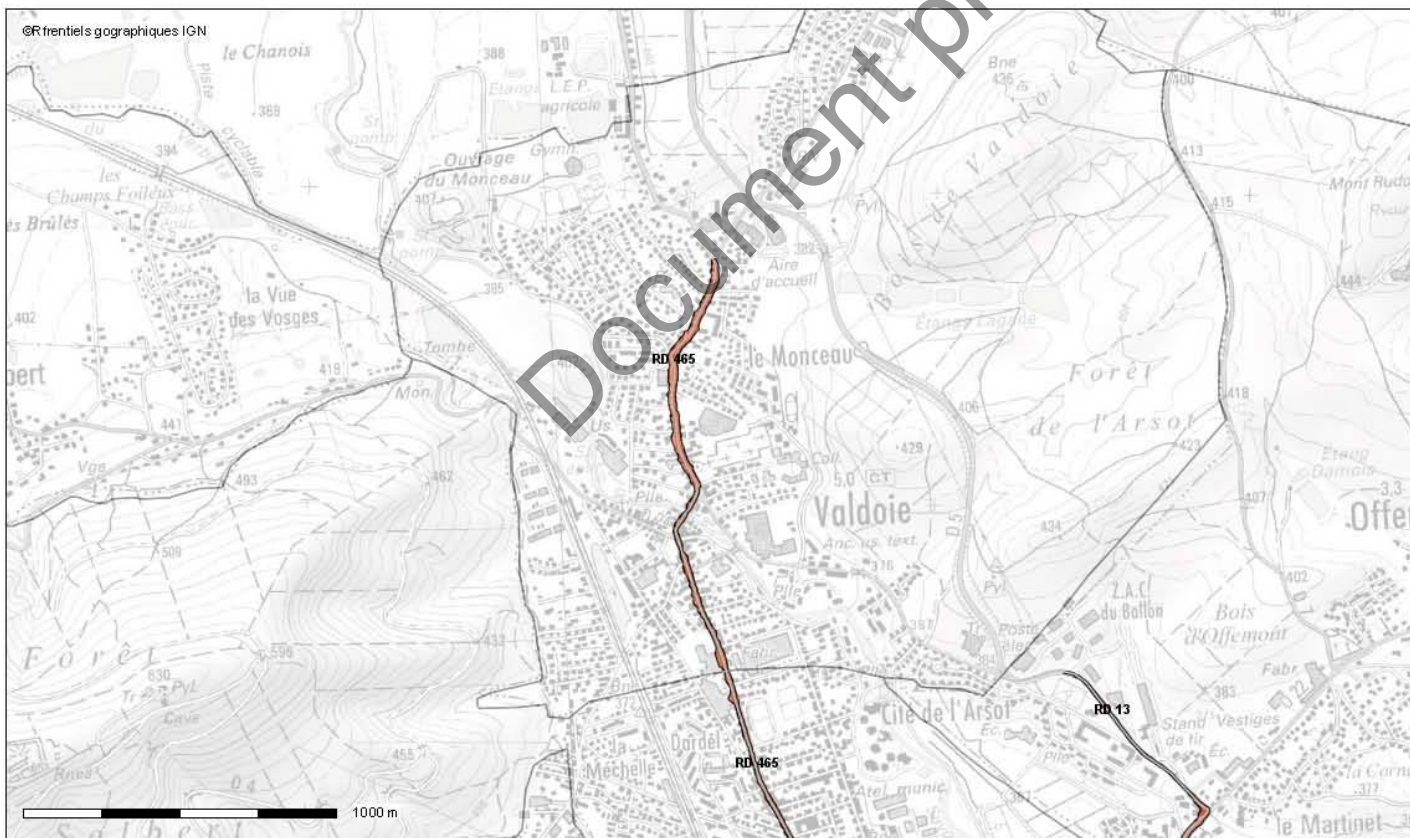
Pour la commune de Valdoie, les cartes ci-après montrent les voies concernées par une gêne de jour et de nuit.

Enjeux

*Dans les secteurs urbanisés soumis aux fortes nuisances de bruit, il est possible de réaliser des Orientations d'Aménagement et de Programmation.
Faut-il cesser de densifier dans les secteurs les plus sensibles ?*

*Le PLU pourra relayer les actions que le PPBE mettra en place pour les voies départementales traversant la commune et les voies communales concernées.
Une adéquation doit être trouvée entre les objectifs en matière de déplacement et la réduction des nuisances sonores.*

Carte stratgique du bruit Carte de type c Lden 68



Conception : DDT 90
Date d'impression : 10-05-2017

- Tronçons de routes impactés
- Limite du département
- Limites des communes
- Dépassement valeur limite Lden dB(A) > 68

Description :

Les cartes stratgiques de bruit, conformment la directive europenne 2002/49/CE du 25 juin 2002, permettent l'valuation globale de l'exposition au bruit dans l'environnement. Elles permettent une reprsentation des niveaux de bruit, mais galement de nombrer la population expose, de quantifier les nuisances, afin d'elaborer ensuite des plans d'actions.

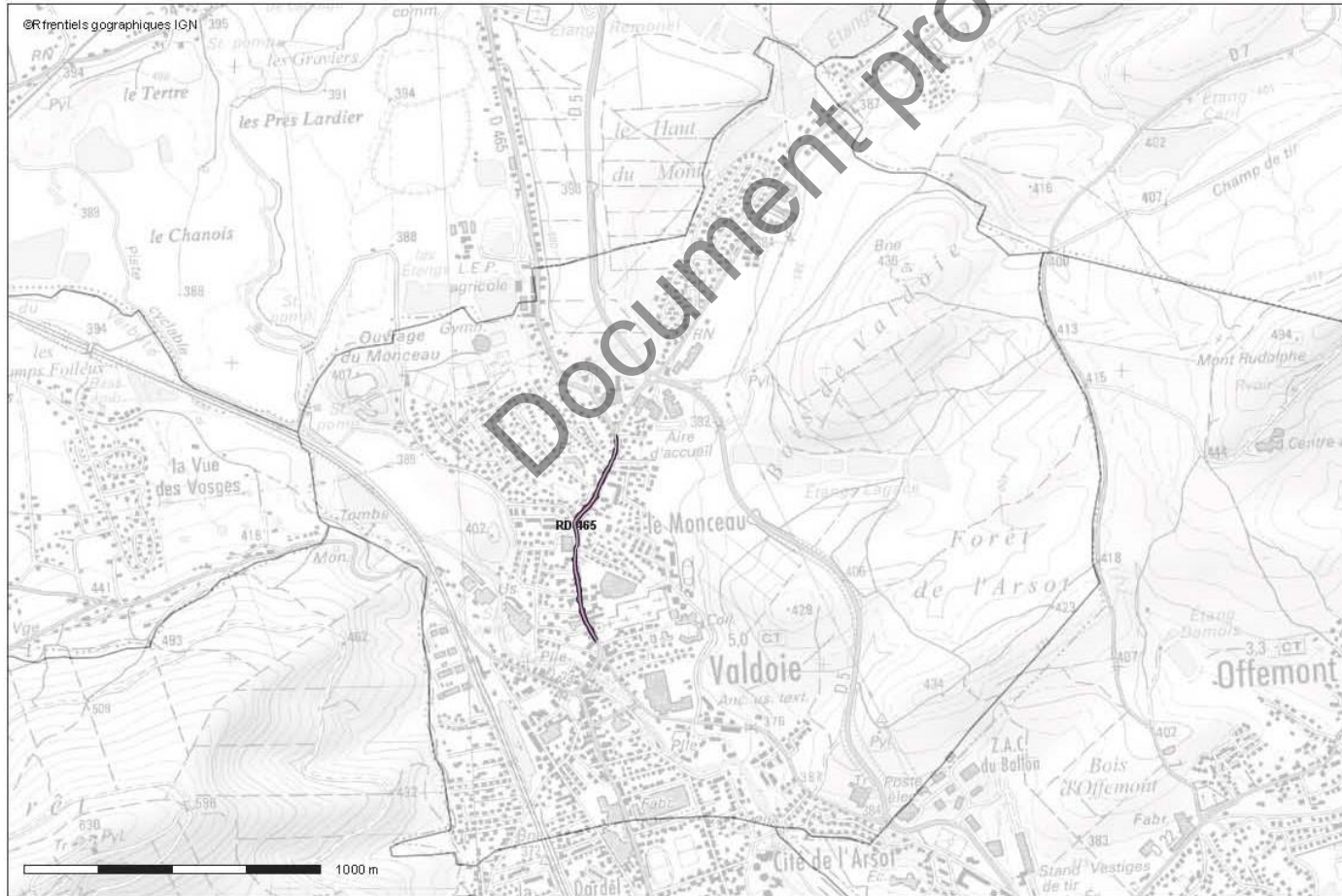
La carte de type "c" reprsente les courbes isophones des zones o le Lden dpasse la valeur de 68 dB(A) pour le rseau routier.

Lden 68 dB(A) : zone o le Lden (Level day, evening, night) dpasse la valeur de 68 dB(A).

Le dB(A) est une unit de mesure exprimant un niveau d'intensit (decibel) pondr en fonction des caractristiques physiologiques de l'oreille humaine.

Carte publie par l'application CARTE LIE
Ministre de l'galit des territoires et du Logement / Ministre de l'cologie, du Dveloppement durable et de l'nergie
SG/SPSSI/PSI/PSI1 - CP2I (DOMESTER)

Carte stratgique du bruit Carte de type c Ln 62



Conception : DDT 90
Date d'impression : 11-05-2017

- Tronçons de routes impactés
- Dépassement valeur limite Ln dB(A) > 62
- Limite du département
- Limites des communes

Description :

Les cartes stratgiques de bruit, conformment la directive europenne 2002/49/CE du 25 juin 2002, permettent l'valuation globale de l'exposition au bruit dans l'environnement. Elles permettent une representation des niveaux de bruit, mais galement de nombrer la population expose, de quantifier les nuisances, afin d'elaborer ensuite des plans d'actions.

La carte de type "c" represente les courbes isophones des zones o le Ln dpasse la valeur de 62 dB(A).

Ln 62 dB(A) : zone o le Ln (Level night) dpasse la valeur de 62 dB(A).

Le dB(A) est une unit de mesure exprimant un niveau d'intensit (decibel) pondr en fonction des caractéristiques physiologiques de l'oreille humaine.

Carte publie par l'application CARTE LIE
Ministre de l'galit des territoires et du Logement / Ministre de l'cologie, du Dveloppement durable et de l'nergie
SG/SPSSI/PSI/PSI1 - CP21 (DOMESTER)

1.3 Une offre de stationnement public

La loi ALUR impose la réalisation d'un inventaire précis et détaillé de l'offre en stationnement public sur le territoire communal, et ce pour les automobiles, les voitures électriques/hybrides, les deux-roues, les places de covoiturage.

Cet inventaire permet de connaître les besoins en matière de stationnement et d'identifier les enjeux qui en découlent.

| Parkings publics | Capacité et rapide description | Taux d'occupation en date du mardi 5 juillet 2016 ¹ |
|--|--|--|
| Parking rue Emile Zola | Aucun marquage au sol Une vingtaine de places | 40% |
| Parking Espace Jean Moulin et place André Larger | Matérialisé et une zone bleue 59 places dont 4 PMR et 2 taxis | 70% dont 37% en zone bleue |
| Rue du 1 ^{er} mai devant l'Auberge du Rail | Matérialisé 8 places | 25% |
| Parking au carrefour entre la rue Carnot et la rue de Turenne | Matérialisé 19 places dont 1 PMR | 58% |
| Parking au carrefour entre la rue de Blumberg et la rue de la Savoureuse | Une partie matérialisée et une partie avec aucun marquage au sol. 29 places + 1 ALS Optymo | 100% |
| Parking au carrefour entre la rue Guldemann et la rue du 11 novembre | Matérialisé 17 places dont 1 PMR | 47% |
| Parking rue du Maire Henriot à côté du cimetière | Une partie matérialisée et une partie avec aucun marquage au sol. Une trentaine de places | 17% |
| Parking du gymnase, rue Renoir | Matérialisé 40 places dont 5 PMR | 2% (<i>aucune activité sportive publique ce jour-là</i>) |
| Rue Leclerc, à proximité du groupe scolaire | Matérialisé 11 places | 82% |

Au total, Valdoie comptabilise un peu plus de **230** places de stationnement, destinées aux équipements publics. En outre, il n'y a pas de parking pour voitures électriques ou hybrides et pas de place pour le covoiturage.

Dans les lotissements, les habitants peuvent stationner sur voirie et chez eux, comme le montre le recensement INSEE :

| | 2012 | % | 2007 | % |
|--|-------------|------------|-------------|-------------|
| Ensemble des ménages | 2424 | 100 | 2262 | 100 |
| Au moins un emplacement réservé au stationnement | 1661 | 68,5 | 1498 | 66,3 |
| Au moins une voiture | 2012 | 83 | 1888 | 83,5 |
| 1 voiture | 1312 | 54,1 | 1232 | 54,5 |
| 2 voitures ou + | 700 | 28,2 | 656 | 29 |

Sources : INSEE, RP2007 et RP2012 exploitations principales

¹ 5 juillet 2016 : jour du comptage effectué par l'AUTB

« L'emplacement réservé au stationnement » est défini par l'INSEE ainsi : Garage, box, ou place de parking destiné à un usage personnel du ménage. Il s'agit alors des places privées des ménages de la commune de Valdoie. Ainsi, en 2012, il semble y avoir suffisamment de stationnement par rapport au nombre de ménages. La commune n'aurait alors pas besoin de palier à un manque en stationnement.



Photo 1 : Quelques parkings à Valdoie (©AUTB, 2016)

2 Les dessertes en transports alternatifs :

2.1 Offre Optymo

Dans le département, le réseau de bus Optymo est géré par le Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort (SMTC 90) qui a élaboré en 2008 un contrat de mobilité. Cette démarche, qui ne s'inscrit pas dans une démarche réglementaire, est donc plus contractuelle et élargie au concept de mobilité durable.

Valdoie est desservie par plusieurs lignes du réseau Optymo :

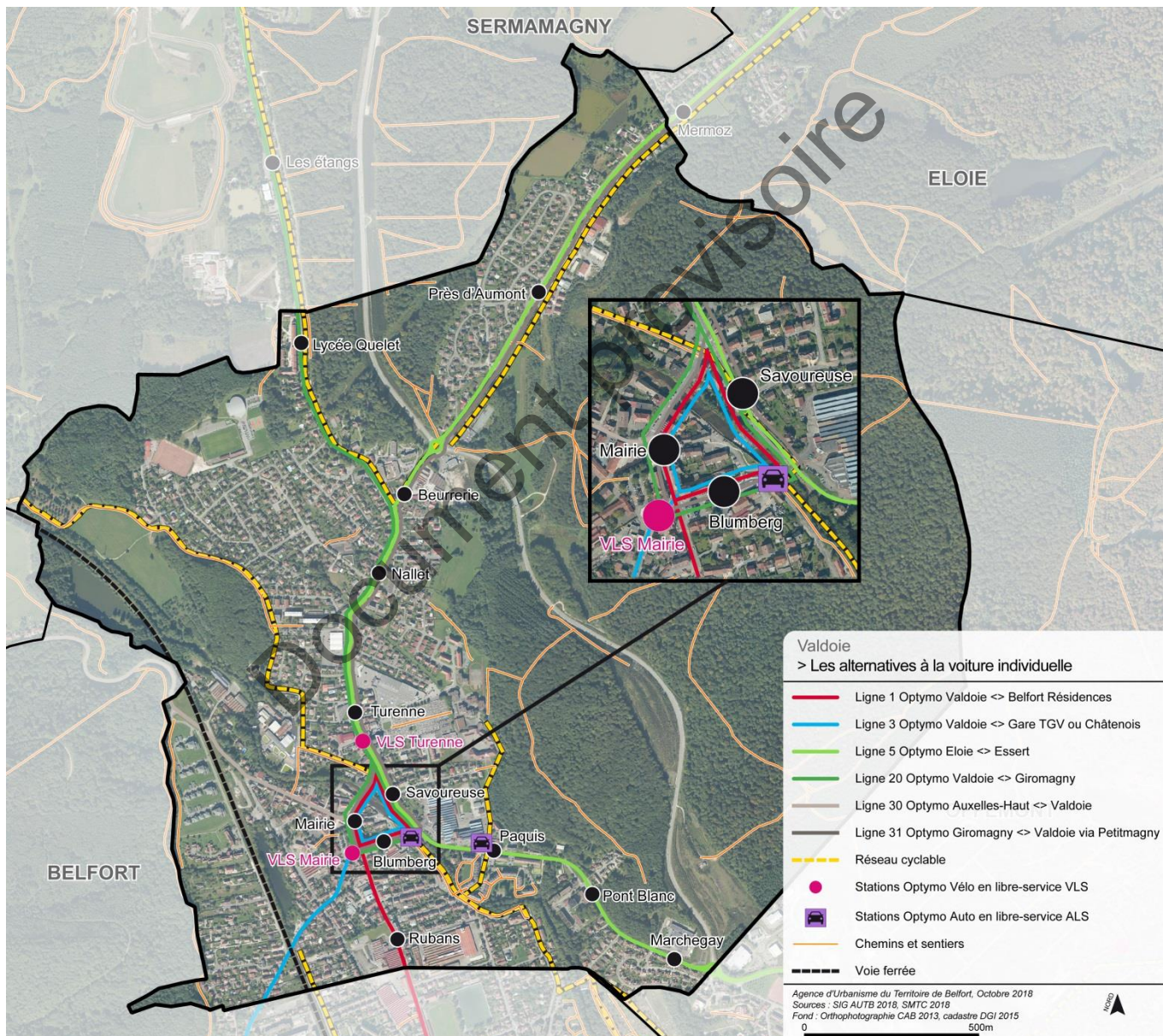
| Lignes Optymo | Fréquence | Arrêts à Valdoie |
|---|---|---|
| Ligne 1 Valdoie <> Belfort Résidences | 7 minutes | Mairie – Blumberg - Rubans |
| Ligne 3 Valdoie <> Gare TGV ou Châtenois | 10 minutes | Mairie – Blumberg |
| Ligne 5 Eloie <> Essert | 20 minutes | Près d'Aumont – Beurrerie – Nallet – Turenne – Savoureuse – Pâquis – Pont Blanc – Marchegay |
| Ligne 20 Valdoie <> Giromagny (anciennement ligne G) | 30 minutes-1H | Lycée Quelet – Nallet – Turenne – Mairie - Blumberg |
| Ligne 90 Valdoie <> Giromagny (identique à la ligne 20) | 2 fois par jour les dimanches et jours de fêtes | Lycée Quelet – Nallet – Turenne – Mairie - Blumberg |
| Ligne 30 Auxelles-Haut <> Valdoie (remplace le transport à la demande) | 3 à 4 passages par jour | Mairie - Blumberg |
| Ligne 31 Giromagny <> Valdoie via Petitmagny (remplace un ancien tronçon de la ligne G) | 3 à 4 passages par jour | Près d'Aumont – Beurrerie – Nallet – Turenne – Mairie – Blumberg |

La commune bénéficie également des services de :

- transports scolaires vers les différents établissements d'enseignement secondaire (collège et lycée), assurés par un bus spécifique (1 aller et retour par jour minimum) ;
- transport des personnes à mobilité réduite (PMR) qui est un service spécialisé et personnalisé, effectué de porte à porte.
- Des vélos et autos en libre-service (VLS et ALS). Il y a en effet deux stations de VLS situées à la Mairie et à Turenne à côté des arrêts de bus. Cela représente 24 vélos.

En décembre 2014, le SMTC a enregistré 119 locations vélo pour la station Mairie, et 58 pour la station Turenne. Ce sont les stations les plus utilisées de toutes celles situées en dehors de Belfort. 2 voitures sont stationnées à Valdoie et disponible en autopartage. La première (une citadine) rue de Blumberg et la seconde (un utilitaire), au croisement entre la rue Vipalogo et l'Avenue du Général de Gaulle.

La mise à jour 2016 du Schéma Directeur d'Accessibilité et Agenda d'Accessibilité Programmée déposé en Préfecture par le SMTC en septembre 2015, dresse notamment la liste des arrêts à rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite durant les prochaines années. La commune de Valdoie possède plusieurs arrêts définis comme prioritaire : « Marchegay » (aller-retour) ; « Pont-Blanc » (aller-retour) ; « Prés d'Aumont » (aller) ; « Savoureuse » (aller-retour) et « Turenne » (aller-retour).



Cette carte montre les alternatives possibles à la voiture individuelle : liaisons de bus, réseau cyclable, offre vélo, offre autopartage et circulations piétonnes en zone urbaine. Les stations VLS et ALS ont été implantées à proximité des infrastructures correspondantes :

- VLS à côté de la piste cyclable
- ALS à côté d'axes routiers structurants (RD465 et RD13)

Aussi, ces deux services sont situés à proximité des arrêts de bus principaux, et ils peuvent s'utiliser avec le Pass Optymo, comme les bus. Leur localisation favorise donc l'intermodalité entre ces trois modes alternatifs à la voiture individuelle.

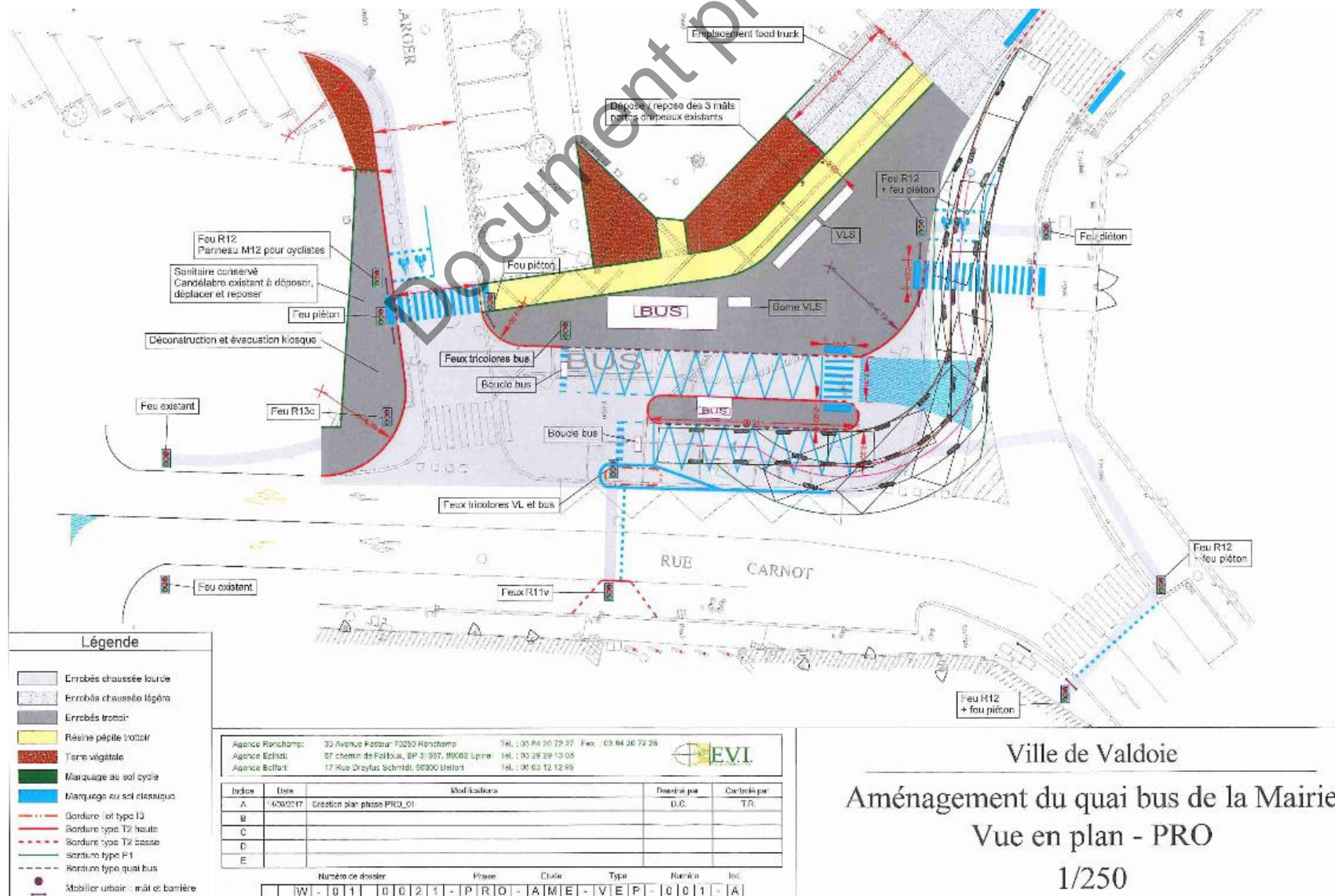
Aujourd'hui, Valdoie a plusieurs particularités qui en font un pôle de transport spécifique :

- C'est un pôle d'échange intermodal avec la voiture, le TC en commun et les stations de vélo et d'auto en libre-service.
- C'est également un carrefour et un terminus entre deux systèmes de transport. En effet, elle est le point de jointure entre les lignes urbaines qui desservent Belfort et les lignes

suburbaines qui desservent le nord territoire. Hormis la ligne 5, ces lignes commencent et se terminent au niveau de la boucle formée par la rue Carnot ; la rue de Blumberg et l'avenue de la Savoureuse à l'arrêt « Valdoie mairie » pour les lignes urbaines et « Valdoie Blumberg » pour les lignes suburbaines.

Document provisoire

Cette position particulière de Valdoie et notamment de sa mairie, nécessite des aménagements particuliers en termes de transports collectifs. Ainsi, il existe aujourd'hui un appel à projet qui concernant l'aménagement d'un double quai de bus au niveau de mairie dont voici le plan ci-dessous.



2.2 Les modes doux

Faisant partie du Grand Belfort, la commune de Valdoie est desservie par un réseau cyclable structuré depuis Belfort. La principale piste cyclable est la FrancoVéloSuisse qui longe la Savoureuse et se dirige vers le Malsaucy, lieu très fréquenté par les habitants du Territoire de Belfort dont une partie emprunte justement cette piste pour le rejoindre. Cette piste s'étend sur près de 40 km et permet également de relier Belfort, Delle et la Suisse. C'est aujourd'hui un des axes cyclables majeurs qui dessert le territoire de Belfort et dont l'expansion est à l'étude sur le nord du territoire. Les stations VLS Optymo sont situées à proximité de cette infrastructure. Des diapasos vélo publics sont également disponibles à proximité des grands équipements (espace Jean Moulin, gymnase, etc.)



Photo 2 : Stationnement vélos à côté de l'Espace Jean Moulin (©AUTB, 2016)

Depuis 2014, le Grand Belfort dispose d'un schéma directeur cyclable d'agglomération planifiant un programme jusqu'en 2020. Il permet de répondre à la demande d'une pratique de loisirs mais voit également le vélo comme un mode de transport à part entière, alternatif à l'automobile.

Ainsi, le réseau cyclable du Grand Belfort ambitionne de desservir l'ensemble des équipements déclarés d'intérêt communautaire et de le construire à partir des infrastructures douces déjà existantes.



Photo 3 : La piste cyclable traversant Valdoie (©AUTB, 2016)

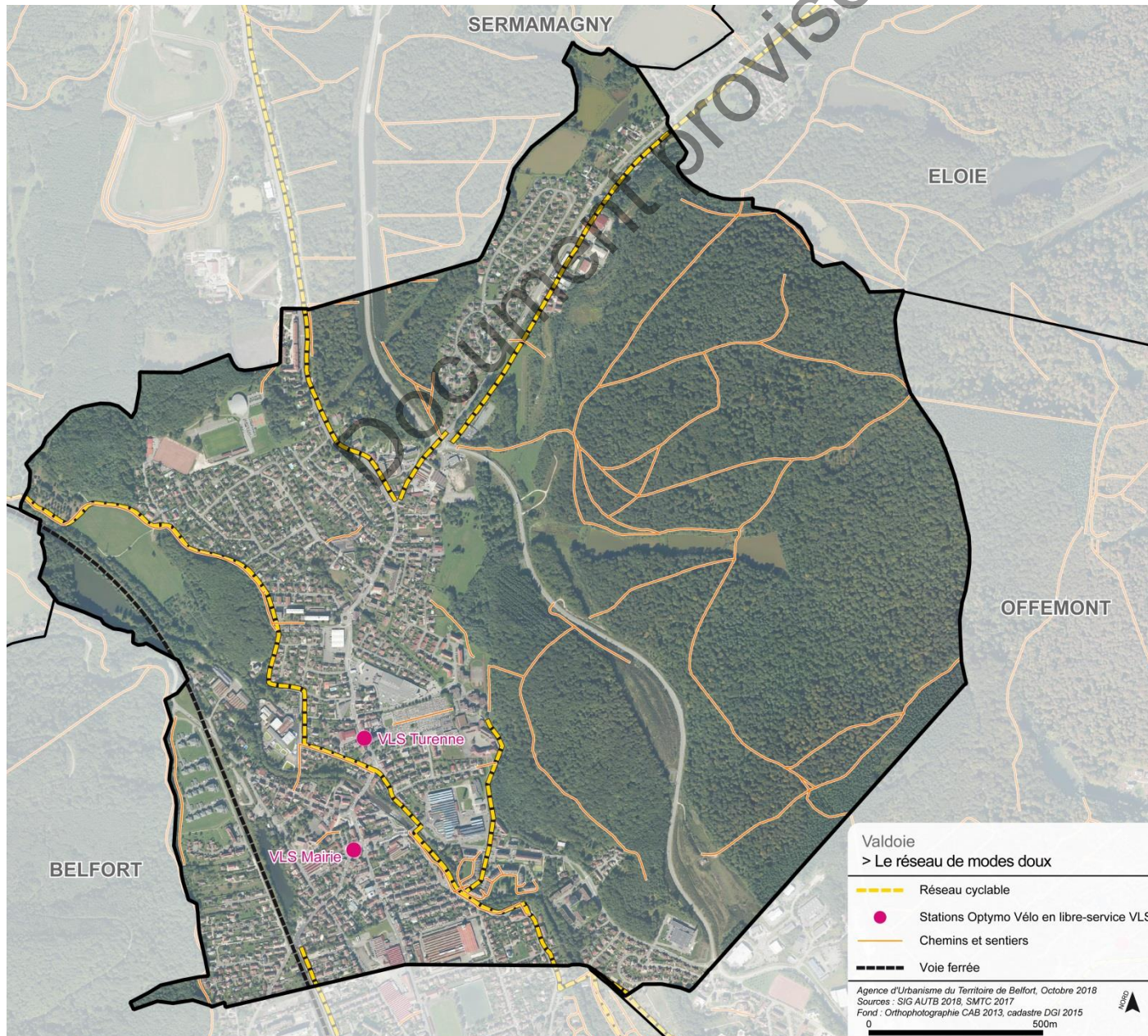
La pratique de la marche peut également se faire en cœur de zone urbanisée, via les trottoirs, le réseau cyclable mais aussi les circulations piétonnes existantes, reliant certains quartiers entre eux. 8 ont déjà été répertoriées :

- Le Chemin Alexandre, depuis la rue de la gare ;
- Chemin enherbé entre la Rue Carnot et la rue de la Savoureuse, le long de la Savoureuse ;
- A la fin de la rue Dollfus pour rejoindre la rue de Vipalogo ;

- La passerelle au-dessus de la Rosemontoise, à proximité du terrain sportif rue Monnet (actuellement en travaux) ;
- A la fin de la rue des Trois Dugois pour rejoindre la piste cyclable ;
- Entre la rue Leclerc et la Rue Nallet pour desservir le groupe scolaire ;
- Après le parking du gymnase ;
- Une passerelle dédiée aux résidences de la rue André Boulloche, qui part de la rue du 11 novembre.



Photo 4 : Quelques circulations piétonnes au cœur de Valdoie (©AUTB, 2016)



Les points essentiels à retenir :

- Une zone urbanisée importante, maillée par plusieurs routes départementales dont la RD465, ainsi qu'un maillage communal complet ;
- Un contournement du centre-ville grâce à la RD5 depuis 2007 (Desserte de l'ex Pays Sous-Vosgien) ;
- Un trafic routier concentré sur la RD465 et la RD13, axes de transit, avec un taux d'accidents important en 2011 ;
- Ce trafic implique d'importantes nuisances sonores, notamment sur la RD465, la RD5, la RD24 et la RD13 ;
- Une offre de stationnement public plutôt complète avec des poches de stationnements localisées partout dans la ville et un nombre d'environ 400 places ;
- Valdoie bénéficie de son statut de commune de première couronne du Grand Belfort avec une desserte en transport en commun importante ;
- Des modes doux bien présents également : réseau cyclable, VLS, ALS, sentiers

Enjeux :

- Les aménagements urbains et routiers pour améliorer la sécurité routière, à poursuivre ;
- Le maillage des circulations piétonnes au cœur de la zone urbanisée, à poursuivre
- Le trafic important en cœur urbain
- Le stationnement à proximité des équipements publics et des commerces
- Les normes de stationnement